

Ministre de l'Empereur. Cette Abbaye rapporte huit mille écus par an, dont S. Em. retient deux mille par forme de pension. On croit que Sa Sainteté ne refusera pas non plus avec le tems au Cardinal Infant d'Espagne, ce que cette Eminence sollicite actuellement; ce sont les dispenses de Mariage dans l'étendue de son Diocèse. On le croit d'aurant plus, que le St. Pere lui a déjà accordé une Bullé qui l'autorise à disposer des Canonicats & autres Bénéfices vacans dans le même Diocèse.

IV. On est occupé à prendre les précautions nécessaires pour empêcher que la maladie contagieuse ne se glisse dans l'Etat Ecclésiastique; on se porte à cela sur une notification faite par l'Ambassadeur de la République de Venise au Secrétaire de la Consulte, que la contagion avoit commencé à se faire sentir dans la Dalmatie.

V. Le 15. Janvier le Chevalier de St. George reçut un Courier de Pologne qui lui apporta la nouvelle que le Prince Jacques Sobieski son Beau-pere étoit décédé le 19. du mois précédent à Zolkiew, & le lendemain il en fit donner part au Pape. Si cette mort a frappé le Chevalier, le Testament du défunt lui aura, sans doute, donné de la satisfaction; le même Courier doit le lui avoir remis, & il porte, à ce qu'on prétend, que son fils aîné, petit-fils du feu Prince Sobieski, sera son Héritier universel, & à son défaut, les Princes ses freres, à condition qu'il se rendra en Pologne, & s'établira dans ce Royaume. Ce Testament paroît équitable, n'ayant aucuns héritiers mâles plus proches que les Enfants du Chevalier de St. George pour aller recueillir la riche succession qui les attend, puisque d'un Prince & de cinq Princesses que le Prince Sobieski avoit eu de son mariage, il n'y a plus que la Duchesse de Bouillon qui a une fille. On ne peut pas  
douter